

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffiertrésorier de la Municipalité, en vertu de l'article 148 du Code municipal, concernant le contenu du calendrier des séances du conseil pour l'année 2024.

Les séances ordinaires du conseil se tiendront au Centre municipal situé au 221 rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka à 19h30 aux dates suivantes :

16 janvier 2024	13 février 2024	12 mars 2024	19 avril 2024
14 mai 2024	11 juin 2024	9 juillet 2024	20 août 2024
10 septembre 2024	8 octobre 2024	12 novembre 2024	10 décembre 2024

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 22 novembre 2023

Éric Beaulieu

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Éric Beaulieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié, le 22 novembre 2023, l'avis ci-annexé en en affichant une copie aux endroits suivant à Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal

et

Bibliothèque Maxime Raymond

et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22 novembre 2023.

Éric Beaulleu

Directeur général et greffier-trésorier